



SERVICE DES EAUX

AVIS

19 juin 2019

Madame, Monsieur,

Vu le niveau des précipitations exceptionnellement bas depuis plusieurs mois, et afin de préserver notre réserve en eau potable, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

Il est interdit d'utiliser l'eau de distribution pour :

- laver tous véhicules à l'aide d'un tuyau d'arrosage (le lavage au seau n'étant pas interdit),
- remplir des bassins ou mares,
- laver les cours, trottoirs, façades, etc.

Nous demandons également à chacun de voir de quelle manière il peut apporter sa contribution à cette économie (*préférez les douches aux bains, utilisez les chasses d'eau économiques, fermez le robinet en vous brossant les dents, faites fonctionner le lave-vaisselle et la machine à laver uniquement s'ils sont bien remplis, faites la chasse aux fuites.*)

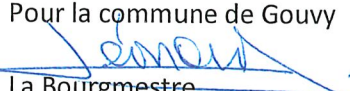
Nous vous invitons enfin à procéder de temps en temps à la **vérification de votre compteur d'eau** ; s'il tourne anormalement vite, cela peut être dû à une fuite dans vos installations.

Nous comptons sur votre esprit citoyen pour respecter ces quelques mesures préconisées dans l'intérêt de tous.

Ces interdictions ne seront pas levées tant qu'un nouvel avis ne vous sera pas remis.

En vous remerciant pour votre compréhension et en vous assurant que tout est mis en œuvre pour assurer la distribution d'eau, nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en nos sentiments les meilleurs.

Pour la commune de Gouvy


La Bourgmestre
Véronique Léonard